

FédéGN: Fédération Française de Jeu de Rôle Grandeur Nature 16 les linandes vertes 95000 Cergy – www.fedegn.org

Compte rendu assemblée générale 2012

Lieu: Coulounieix-Chamiers (24)

Date: 15/12/12

Heure de début: 10h20

Présence et quorum

La FédéGN est composée de 146 membres adhérents et 2 membres associés. Le Quorum de toute assemblée générale quelque soit sa qualification (ordinaire ou extraordinaire), est fixé au quart des membres adhérents (présents ou représentés) ce qui équivaut à 36 associations présentes ou représentées.

Associations présentes

A3DL ARCAN AVALON 24 Castilla GARONNA Don Quichotte En Quête de rêves

Errost

Experience

Gaaspar

GIGN

Imperium Ludi

Incarna

Jeux et Toi

Les amis de miss rachel

N'appuyez pas sur le Bouton rouge

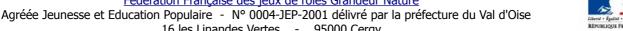
Le grand Duc

Mondes parallèles

Paintball Vallois

Rôle

Sarcasmes et mauvais esprit



16 les Linandes Vertes - 95000 Cergy Tél/Fax : 04 67 42 59 28 Site web : www.fedeGN.org - e-mail : secretariat@fedegn.org

Fédération Française des jeux de röles Grandeur Nature



DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE Synapse La Citadelle de roq. Terra Ludis

23

Associations Représentées

Avalon Terre de Jeu et d'Utopie Camp Dragon

GNIARC

Green Fox

La Mesnie des Délices

Paint Branks

Paintball aventure Côte d'Opale

Rêve de jeu

S Airsoft

SRU MT PC

Stratèges et maléfices

Team AKA

Un coin si tranquille

Urban Warrior Team

USMAC

Wargs

Contractors 83

MSX

Rêve de Sangliers

Topik

Opale

21

5 associations sont arrivées après le repas de midi. Leurs votes ne seront donc pas pris en compte dans le cadre des résolutions du matin.

Terra Ludis Le Grand Duc La citadelle de Roq N'appuyez pas sur le bouton rouge Le rêve du Sanglier

Pour l'assemblée générale 2012, 44 associations sont présentes ou représentées (39 le matin), le quorum est atteint, conformément aux statuts et au règlement intérieur l'assemblée générale peut valablement se tenir.

Introduction du président

Une nouvelle assemblée générale de la FédéGN s'ouvre. Il est important de remercier les membres, malheureusement trop peu nombreux, qui ont fait le déplacement à cette assemblée générale. Il

Fédération Française des jeux de röles Grandeur Nature

Agréée Jeunesse et Education Populaire - N° 0004-JEP-2001 délivré par la préfecture du Val d'Oise 16 les Linandes Vertes - 95000 Cergy

Tél/Fax: 04 67 42 59 28

Site web: www.fedeGN.org - e-mail: secretariat@fedegn.org



MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE s'agit la d'un point qu'il nous faudra travailler au cours de l'année 2013.

J'ai été élu au conseil d'administration l'année dernière et me suis vu confier la tache de la gestion de la carte GN. Les hasards de la vie associative ont voulu que je sois élu à la présidence de notre association suite au départ de marie Pierre MOUSSET.

La tâche était immense. Nous avons tentés cette année de réformer le fonctionnement administratif de la FédéGN afin que les bénévoles puissent consacrer plus de temps aux associations.

Cela est passé par la création d'une Interface dédiée aux administrateurs de la FédéGN, interface qui permet de gérer automatiquement (entre autre) l'envoi des factures, des attestations d'adhésion ou d'assurance.

Nous avons également sous traité la comptabilité à un cabinet d'expertise comptable, cette mesure prenant pleinement effet en 2013.

Ce travail n'a pas été le seul accomplis par les nombreux bénévoles de la FédéGN, comme vous avez pu le constater en lisant un bilan d'activité d'une grande richesse et porteur d'espoirs. Je tiens a remercier tous ceux qui se sont investi, ponctuellement ou plus durablement pour la FédéGn et le monde du GN. Car sans ces bénévoles, rien n'aurait été possible.

Je remercie également Sissi, notre permanente qui ne peut être présente avec nous en raison de la naissance de son petit deuxième.... Elle est actuellement remplacée par Sandrine, que vous avez vu lors de votre arrivée pour ceux qui ne la connaissaient pas.

L'objectif de cette assemblée générale est d'échanger, de discuter, et de faire avancer notre communauté. C'est un moment de travail, mais aussi un moment qui se doit de garder une certaine convivialité. Nous espérons que le nouveau format proposé rencontrera votre approbation.

Bilan moral

http://www.fedegn.org/tiki-download file.php?fileId=800

Aucune question n'étant posée, nous passons au vote.

Pour le quitus : unanimité

Bilan d'activité

http://www.fedegn.org/tiki-download file.php?fileId=810

L'activité de la FédéGN a été importante cette année comme les années précédentes. L'objectif n'étant pas de relire un bilan point par point alors qu'il a déjà été lu par les participants, nous allons mettre en avant deux aspects du Bilan, la communication Internet et les appels à projets. (Cf annexes)

Question:

- combien « d'amis » Facebook la Fédé GN a-t-elle : 596
- pourquoi ne vas avoir soutenu financièrement le projet Volgogrin (scop d'artisans de matériel de GN français) : essentiellement parce que cela entre en concurrence avec d'autres partenaires
- pourquoi différencier les RéGNiales en région des GNiales à Paris ou Lyon : pour avoir une grande manifestation nationale et des déclinaisons régionales. Le nom RéGNiales n'est pas jugé facile par tous. Le débat est orienté vers l'atelier « Monter des ReGNiales ou une NDHC » de

Fédération Française des jeux de röles Grandeur Nature



Agréée Jeunesse et Education Populaire - N° 0004-JEP-2001 délivré par la préfecture du Val d'Oise 16 les Linandes Vertes - 95000 Cergy Tél/Fax : 04 67 42 59 28

Site web: www.fedeGN.org - e-mail: secretariat@fedegn.org

l'après-midi.

- Jumelage: on peut aussi mettre ensemble des gens qui se connaissent mais n'organisent pas ensemble, on rencontrera potentiellement les mêmes situations. N'est-il pas dommage de monter un projet qui va bénéficier essentiellement aux 2 associations et peu à la communauté ? Nous en attendons aussi un retour d'expérience profitable à tous.

Bilan financier

http://www.fedegn.org/tiki-download file.php?fileId=809

Présentation rapide du bilan financier, insistant sur l'augmentation des ressources par le nombre de licence, et l'arrivée finale à un déficit, ce qui était un choix, entre autres pour augmenter la présence sur des salons.

- pourquoi 632 € de téléphone : essentiellement l'abonnement de la ligne du siège et celui de la permanence, sachant que nous changeons de système l'année prochaine pour faire des économies.
- quelles demandes de subvention ont été rejetées : 5 demandes dans différents contextes, aux ministères, entre autres parce que nous avons des réserves financières. Il est suggéré de s'intéresser aux mineurs ou à l'Europe, mais nous manquons d'un bénévole pour travailler sur le sujet.

Il est noté que le principe des appels à projet nous permet également de mettre en avant certains de ces projets dans le cadre de financements nationaux.

Pour le quitus : 28

Contre: 9 Blanc: 1 Abstention · 1

Budget prévisionnel

http://www.fedegn.org/tiki-download_file.php?fileId=811

Quelques explications sur le budget prévisionnel.

Bien qu'il soit une approximation de ce que sera l'année 2013, le budget prévisionnel reste une indication des grands objectifs envisagés par le Ca et nécessitant une approbation de l'assemblée générale.

Les postulats de départ

En matière de recettes, nous tablons sur une augmentation du nombre d'association membres d'environ 20%.

En parallèle la souscription de cartes Gn augmenterait elle de 10 % (contre 20% cette année)

L'objectif serait également de diversifier les sources de financement de la FédéGn en :

- Faisant appel au sponsoring pour certaines de nos actions (impression de tracts, espaces sur les salons, consommables pour les animations)
- Intégrant dans notre comptabilité les dons que nous recevons ponctuellement.
- Faisant appel aux subventions.

Enfin, la part « autofinancement » correspond au déficit que nous envisageons, ce déficit ne devant

être du qu'à des actions ponctuelles et non au fonctionnement normal

En ce qui concerne les dépenses, nous souhaitons, poursuivre sur la voie des appels à projet, recruter un second permanent en fonction du souhait de Sissi de prendre un congé parental ou non, de travailler sur une réactivation de la coordination nationale avec un budget pour organiser les assemblées régionales mais aussi pour organiser des réunions d'information la ou la Fédé n'a pas de coordinateur, tout en travaillant de concert avec les groupements locaux ou régionaux.

L'accent sera maintenu sur les opérations de formation et d'initiation (Gniales, Nuit des huis clos) Par ailleurs, l'effort en direction de la communication grand public et notamment les salons sera maintenu.

Approbation: unanimité

Modifications des statuts

Les éléments en bleu sont les ajouts.

1) Correction d'orthographe généralisée

Pour :38 Contre : 1

2) Favoriser notre intervention dans le cadre d'attaque contre le GN

OBJET SOCIAL

La Fédération a pour objet de promouvoir et défendre la pratique des jeux de rôles grandeur nature et assimilés ainsi que de soutenir et coordonner l'action des associations dont l'activité est directement ou indirectement liée aux jeux de rôles grandeur-nature.

Pour : unanimité

3) <u>Préciser le nombre de mandataires par associations dans le CA et harmoniser règlement intérieur et statuts</u>

ARTICLE 13.1: Composition

Une association membre adhérente ne peut disposer au maximum que de deux sièges au Conseil d'Administration (hors coordinateur régional).

Pour : unanimité

Modifications du règlement intérieur

Les éléments en bleu sont les ajouts.



<u>Fédération Française des jeux de röles Grandeur Nature</u>

Agréée Jeunesse et Education Populaire - N° 0004-JEP-2001 délivré par la préfecture du Val d'Oise

16 les Linandes Vertes - 95000 Cergy

ARTICLE 13: FONCTIONNEMENT DE L'ASSURANCE FÉDÉRALE

13.4 : Le bénéfice de l'assurance est automatiquement temporairement suspendu au 15/01 de chaque année pour tout membre qui ne serait pas à jour de sa cotisation.

Pour:37

Abstentions: 2

4) Enregistrement des AG

ARTICLE 15: Règles communes aux Assemblées

15.4 : Chaque Assemblée donnera lieu à un compte rendu, établi par le Secrétaire, comprenant obligatoirement la liste des membres présents et l'ensemble des décisions adoptées. Seule la Fédération enregistrera l'Assemblée Générale, et en diffusera l'intégralité (hors interdictions légales).

Après avoir débattu de 8 différentes solutions, 2 propositions sont mises au vote

Pour l'ajout ci-dessus : 25

Pour « Enregistrement uniquement par le secrétaire pour son compte rendu, sans diffusion » : 11

Abstentions: 2

Blanc: 1

5) Limite du vote par correspondance

ARTICLE 20: VOTE PAR CORRESPONDANCE

Les points mis au vote par correspondance sont établis par le Conseil d'Administration.

Les points mis au vote par correspondance sont envoyés aux associations membres adhérentes avec la convocation à l'Assemblée Générale. Elles remplissent le formulaire et le retournent au secrétaire avant l'Assemblée Générale, ou au plus tard avant le début du dépouillement.

Pour : unanimité

6) Départ du Conseil d'Administration

ARTICLE 30: LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

30.9 : Un administrateur perdra automatiquement le bénéfice de son élection si l'association dont il est mandataire devait perdre sa qualité de membre

Pour: 23 Contre: 1

Abstentions: 15

30.10 : Un administrateur pourra perdre le bénéfice de son élection pour motif grave sur décision au 2/3 d'un Conseil d'Administration.

<u>Fédération Française des jeux de röles Grandeur Nature</u>

Agréée Jeunesse et Education Populaire - N° 0004-JEP-2001 délivré par la préfecture du Val d'Oise 16 les Linandes Vertes - 95000 Cergy

Tél/Fax: 04 67 42 59 28

Site web: www.fedeGN.org - e-mail: secretariat@fedegn.org



Pour: 25 Contre: 7 Abstentions: 7

7) Clarifier le quorum du Conseil d'Administration

ARTICLE 30: LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

30.5 Doivent assister aux Conseils d'Administration les membres élus par l'Assemblée Générale. Eux seuls sont considérés dans le quorum de la réunion, même si ils ne sont pas les seuls à voter.

Pour : unanimité

10) Faciliter l'obtention du quorum / gérer les procurations non utilisées

ARTICLE 21: PROCURATION

(...)

Les procurations sont comptabilisées dans le calcul du Quorum de l'Assemblé Générale, à l'exception de celles qui ne permettront pas l'expression de vote (surnombre, non attribuées,...). Elles doivent être envoyée au Secrétariat avant l'Assemblée Générale ou présentées par leurs détenteurs au moment de l'émargement de la feuille de présence. La procuration papier est à privilégier mais par défaut et avec l'accord d'un administrateur celle-ci peut être transmise par courrier électronique.

Pour: 21 Contre: 4 Abstentions: 14

Présentation du résultat du sondage des associations

Cette année la FédéGN a diffusé un questionnaire destiné à toutes les associations de GN, qu'elles soient membres ou non. L'objectif était de mieux connaître les acteurs de la communauté et leurs attentes, notamment vis-à-vis de la FédéGN. Cent-dix associations ont répondu, et même si ce nombre n'est pas encore très significatif, il permet de dégager quelques grandes tendances. Ce questionnaire a permis de déterminer les débats auxquels les membres souhaitaient participer pendant l'AG, et a donné quelques orientations au CA. Les résultats complets sont disponibles ici :

Le précédent questionnaire de ce type avait plus de six ans, et on observe de grandes évolutions dans les réponses. Il semble donc nécessaire de renouveler régulièrement ce questionnaire afin de mieux suivre l'évolution des associations. Le CA de la FédéGN propose de renouveler un questionnaire destiné aux associations tous les deux ans, intercalé avec un questionnaire destiné aux individus les autres années.



Quelle ouverture pour la Fédé GN

Notre communauté évolue et différents types de Gn sont apparus ou ont été découverts avec le temps. L'arrivée ainsi de nouvelles association pose des questions, et cause une certaine inquiétude aux membres historiques de la FédéGN. Si cette inquiétude s'oriente effectivement vers des associations d'airsoft et de paintball qui sont arrivées à la FédéGN en masse ces dernières années, les différentes interventions des participants amènent à l'analyse suivante :

- Le phénomène n'est pas récent et l'intégration de nouvelles formes de jeux de rôles grandeur nature à toujours été génératrice de crainte de perte d'identité de la part d'une partie de la communauté
- Les contraintes que certains évoquent quand à la définition du GN risquent également de mettre en difficulté des associations historiques de la FédéGN qui peuvent avoir des activités en marge du GN.
- Le CA doit proposer une définition plus précise de ce que nous considérons comme du GN, à savoir d'inclure la notion de « faire vivre une histoire » et « jeu de rôle / role play » (article 2 du règlement intérieur : « dans ce jeu, les participants incarnent des personnages définis, et improvisent dans un cadre préparé (le scénario) »).
- Le fait d'utiliser des lanceurs, des épées en mousse ou des pistolets à pétard ou autre... n'est absolument pas un sujet, tous les types de GN sont les bienvenus.
- Nous réaffirmons que l'ensemble des associations organisant, même si ça n'est pas leur activité principale, des GN tels que nous les concevons, à savoir dans lesquels le rôle n'est pas un rôle social mais un personnage, sont les bienvenues. Bien entendu, nous ne garantissons pas que notre assurance couvre les activités hors GN, ou les activités GN non validées par notre assurance (bien remplir le descriptif d'activité demandé).
- Les associations n'ayant pas encore organisé de GN tels que nous les définissons ne peuvent pas devenir membre adhérents, mais peuvent être membres associés si elles se sentent appartenir à notre communauté. Il est aussi dans notre vocation de les aider à nous rejoindre si elles le souhaitent. Cela implique un changement du règlement intérieur et l'ouverture de l'accès à l'assurance aux membres associés lorsque leur activité le permet.
- Le CA doit encore plus communiquer sur ce que nous considérons comme du GN, et sur ce que comprend l'assurance.
- Il faut rester conscient du fait que la FédéGN n'a pas les moyens de contrôler que les associations qui déclarent organiser des GN le font effectivement, mais qu'il sera demandé une déclaration sur l'honneur aux associations lors de leur adhésion.

ARTICLE 5: MEMBRES ADHÉRENTS

- 5.1 Il s'agit de toute association française ayant vocation à organiser ou co-organiser des GN, « GN » s'entendant tel que définit à l'Article 2. Le statut de membre adhérent est accessible après la première organisation de GN.
- 5) L'activité exacte de l'association sera déclarée par elle-même lors de l'adhésion annuelle, sans que la Fédération ne demande de contrôle documentaire.
- 6) Si leurs activités sont inclues dans le contrat d'assurance de la Fédé GN, les membres associés Fédération Française des jeux de röles Grandeur Nature

Agréée Jeunesse et Education Populaire - N° 0004-JEP-2001 délivré par la préfecture du Val d'Oise



16 les Linandes Vertes - 95000 Cergy
Tél/Fax: 04 67 42 59 28
Site web: www.fedeGN.org - e-mail: secretariat@fedegn.org

DE LA JEUNESSI DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCI auront la possibilité s d'être assurés comme les membres adhérents, au même tarif. La différence entre les 2 types d'adhérents est donc le droit de vote.

Pour : unanimité

Ateliers

Tenue de 3 ateliers en parallèle :

- GNiales, RéGNiales et nuit du huis clos
- Assurance de la Fédé GN
- Les ressources de la Fédération à destination des membres

Débat sur la carte GN

La Carte GN, comme on peut le voir dans le bilan d'activité a connu un réel succès en 2012 puisque 3700 cartes ont été souscrites (soit 20% de plus qu'en 2011).

En terme de fonctionnement, les systèmes les plus simples sont la souscription individuelle (mais qui nécessite un long contrôle et une relance des titulaires lors de l'inscription à un GN) ou la souscription en masse via la FédéGN. 47 associations ont fait appel à ce système de la souscription en masse (seuls 675 joueurs s'étant inscrits directement sur l'interface). En fait, un peu plus de 3000 cartes ont été souscrites via des associations, que ce soit par le biais du système des cartes vierges (minoritaire) ou de celui de la déclaration en masse. Ce système permet à une association d'envoyer sa liste de joueurs à l'adresse <u>cartegn@fedegn.org</u>, liste de joueurs qui est déclarée par un bénévole de la FédéGN.

Le fait que certaines associations prennent des cartes pour leurs joueurs est critiqué.

- parce que la carte avait une optique « éducation populaire » et devait responsabiliser les joueurs
- parce qu'un des objectifs était d'éviter la fraude (non déclaration), c'est-à-dire que chaque joueur sache qu'il est bien assuré

Il est toutefois rappelé que le fait que la FédéGN ait un contact direct avec les joueurs était une crainte fortement exprimée par les associations les années précédentes. Ce débat sera à inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine AG les associations présentes y étant majoritairement favorables à un changement de politique, notamment en ce qui concerne la carte GN.

Il est par ailleurs demandé au CA d'insister sur l'aspect communautaire de la carte, permettant de contribuer au financement de la Fédération, mais surtout de jouer dans d'autres associations conventionnées que la sienne. Il faut également communiquer sur les différentes formes de « pass » et notamment sur la couverture indispensable (et gratuite) des conseils d'administration des associations conventionnées (si les membres concernés n'ont pas de carte GN)

Il est demandé au CA de rappeler que les membres sont les adhérents, qu'ils choisissent ou non d'être conventionnés.

Il est rappelé que les obligations des membres sont d'être assuré en Responsabilité Civile (association et dirigeants) et que leurs quasi obligations sont d'assurer leurs bénévoles en Individuelle Accident et de la proposer aux joueurs. Il est de plus fortement recommandé de les assurer en responsabilité civile.

Fédération Française des jeux de röles Grandeur Nature

Un point est fait sur les améliorations à venir du système informatique.



Agréée Jeunesse et Education Populaire - N° 0004-JEP-2001 délivré par la préfecture du Val d'Oise 16 les Linandes Vertes - 95000 Cergy Tél/Fax : 04 67 42 59 28 Site web : www.fedeGN.org - e-mail : secretariat@fedegn.org Rôle propose d'aller vers une carte GN non obligatoire intégrant une assurance individuelle accident, et d'assurer en responsabilité civile l'ensemble des participants aux GN des membres par des forfaits (cf document joint). Des objections sont faites, principalement sur le fait que la carte Gn commence à se stabiliser et qu'envisager un changement maintenant accaparerait du temps bénévole qui doit être consacré à d'autres taches urgentes (dont le site Internet). La baisse des recettes (ou tout du moins le risque important généré) pourrait être également périlleux pour la FédéGN

ceci dit, le conseil d'administration a déjà entamé des démarches visant à

- Mettre en concurrence notre assureur actuel
- Améliorer la couverture, ou l'étendre à des GN organisés par des associations non membres notamment pour l'individuelle accident (l'offre de LIGAP a ce jour est très globale et couvrirait largement au delà du périmètre GN)
- Améliorer notre fonctionnement interne dans le cadre de la gestion des dossiers d'assurance (sinistres) et de notre communication sur le sujet de l'assurance.

Elections au CA

Le CA comprend 5 à 12 membres. 7 postes sont disponibles :

- Fins de mandats : Alexandre Tamé, Olivier Artaud, Laurent Renard, Aude Gaillard
- Démissions en cours d'année : Marie-Pierre Mousset, Pascal Meunier
- Démission à l'AG : Sandrine Léger

Les candidats annoncés sont :

- Jérémy Viroles (Paint ball Valois), élu
- Vincent Choupaut (eXpérience), coopté pour remplacer Marie-Pierre Mousset pour sa 1ère année de mandat, élu
- Joaquim Wilquin (eXpérience), élu
- Laura Michiel (Errost), élu
- Guillaume Brandely (Incarna), élu
- Cédric Lhomond (Enquete de Rêve), élu
- Alexandre Tamé (Airsoft Events), , sortant, réélu
- Olivier Guillot (Rêve de jeu), non élu

L'assemblée remercie les candidats, les nouveaux membres du CA ainsi que les sortants.

Ateliers à venir

Il est prévu pour ce soir et demain des ateliers sur :

- les principes et fonctionnement des assurances
- Organiser des Gn avec des répliques d'airsoft, quelles règles de sécurité respecter.
- le logiciel CreaGN

Fin de l'assemblée générale: 20h30

